

Pierre Bazin

**LES COURS DE JUSTICE
CRIMINELLE DE L'YONNE**

1804-1810



Gautherot del.

B. Roger Sc.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Les tribunaux criminels, appelés entre 1804 et 1810 cours de justice criminelle, ont été créés par la Révolution. Ils étaient compétents pour juger les infractions considérées comme étant les plus graves et préfiguraient les cours d'assises mises en place le 1^{er} janvier 1811.

Ce livre décrit le fonctionnement des cours de justice qui ont siégé à Auxerre dans la première partie de l'Empire. Il explique le processus judiciaire et évoque tous ceux qui y participaient : magistrats, jurés, défenseurs, policiers, gendarmes, médecins légistes et autres. Puis c'est l'activité juridictionnelle elle-même qui est analysée. Cent quarante et un accusés, femmes et hommes, pour la plupart du monde rural, ont comparu pour répondre de faits dont certains étaient objectivement très graves, quand d'autres ne seraient sans doute pas poursuivis aujourd'hui ou n'entraîneraient qu'une sanction légère.

Si, parmi eux, cinquante-sept ont été acquittés ou ont bénéficié d'une requalification, quatre-vingt-quatre se sont vus lourdement condamnés : nous parlons ici de la peine capitale, des travaux forcés, de la détention et de la gêne. Sans oublier l'exposition publique du condamné, attaché à un poteau pendant plusieurs heures. C'était un autre temps.



Prix de vente : 23 euros TTC